

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 29 juin 2020*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 05 février 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Betty BOULOGNE pouvoir à Hélène BERNAERT.*
- *Stéphanie CABOCHE pouvoir à Caroline CARON*
- *Virginie MALAYEUDE pouvoir à Pascale LEBON*

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume PRUVOST

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Avant de débiter ce Conseil Municipal, **Monsieur le Maire** demande à l'assemblée d'accueillir Monsieur MIELLOT en remplacement du poste laissé vacant par Monsieur Jessy FOURCROY. Il ajoute qu'il a eu l'occasion de rencontrer ce dernier et qu'il lui a exposé sa motivation à cesser ses fonctions d'élus, raisons beaucoup plus subtiles que de simples raisons d'ordre professionnel.

Monsieur le Maire se fait aussi l'écho de la population qui a fait part auprès du groupe « Poursuivons ensemble » d'une incompréhension quant à des statuts sur les réseaux sociaux où vous indiquez être encore élus municipaux. Cela crée le trouble. Monsieur le Maire sait l'attachement au respect de la démocratie. Il attend donc que soient rectifiés pour les Saint-Martinois les statuts sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur le Directeur Général des Services** afin de procéder à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur Guillaume PRUVOST, Premier Adjoint et plus jeune élu, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ce que l'on donne le micro à Madame LEBON qui souhaite intervenir.

Madame LEBON, Conseillère Municipale : « Je suis étonnée de votre déclaration. Pour les statuts sur les réseaux sociaux je ne sais pas à quoi vous faites allusion. Nous avons une page politique du groupe "Poursuivons ensemble" et ne nous servons pas du logo de la ville de Saint-Martin pour faire des attaques politiques, contrairement à vous. Et en ce qui concerne Monsieur FOURCROY, ses motivations sont bien professionnelles et s'il vous a appelé c'est uniquement par respect envers votre statut. Je serais vous, je prendrais un peu de hauteur justement par rapport à ce statut, en restant correct. Merci. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour l'invitation Madame LEBON, c'est très aimable à vous, sachez que je ne fais pas d'attaque sur les réseaux sociaux et que sur votre page facebook personnelle tel qu'il me l'a été rapporté, puisque je ne peux pas la consulter, il est spécifié que vous êtes encore adjointe aux affaires sociales. Il me semble que depuis le 28 juin dernier cela a changé donc j'apprécierais que pour les Saint-Martinois vous puissiez la rectifier et que vous puissiez également respecter le discours de la population qui nous a élus et enfin, respecter les élus en place. Je vous remercie ».

Monsieur MIELLOT, Conseiller Municipal : « J'ai remarqué que vous aviez omis de mentionner mon âge dans cette installation de Conseiller Municipal alors que sur les réseaux sociaux vous insistez là-dessus. Je tiens à vous rassurer je n'ai pas 76 ans, mais 76 ans et demi, donc si vous pouvez faire un rectificatif ce serait sympa. Je tiens également à vous rassurer : je ne crois pas être intellectuellement plus déficient que vous pouvez l'être vous-même, malgré mon âge, dont acte. Comme dit le comique que vous connaissez peut-être « c'est vous qui voyez » ».

Monsieur le Maire : « Je vous remercie Monsieur MIELLOT, je ne pense pas avoir exprimé de doute quant à votre intégrité physique mais juste pour vous donner une notion de perspective, en 1983 vous êtes entré dans ce conseil municipal, Madame CARON, Adjointe aux finances qui va vous exposer le Débat d'Orientation Budgétaire, avait 1 an et

le Premier Adjoint n'était pas encore né. C'est juste pour une notion de perspective.... Je vous remercie Monsieur MIELLOT. »

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur MIELLOT Irénée en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire invite Madame Caroline CARON, Adjointe aux finances, à le rejoindre pour présenter le point n°1 de l'ordre du jour.

1°) Chambre Régionale des Comptes / Rapports d'Observations définitives pour les exercices 2014 et suivants / Présentation et débats

Madame CARON : « Bonsoir à tous, nous allons démarrer ce débat par la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes qui est intervenu en janvier 2020. Il s'agit d'une analyse positive qui est faite par cette chambre sur la santé financière de la ville et sa bonne gestion sur les exercices 2014 à 2019.

Comme vous pouvez le constater il en ressort une dette pour la ville de seulement 3,17 millions d'Euros, compte tenu de sa capacité de désendettement d'un peu plus d'an et demi, il faut savoir que la commune conserve une bonne solvabilité financière au terme de la période contrôlée.

Sur cette même période on peut également remarquer que la collectivité a réalisé 14,3 millions de dépenses d'équipements financés par ses ressources propres et ses subventions, subventions à hauteur de 800 000 € sur ce mandat.

Ces constats montrent que l'autofinancement, combiné aux subventions reçues a été suffisant pour financer les dépenses d'équipements de manière soutenable et qu'il en serait de même à l'avenir si ces flux financiers restaient stables.

Dans la page 7 du rapport de la Chambre des Comptes vous pouvez constater au cours de cette même période, que les principaux indicateurs financiers de la commune ont peu évolué et que depuis 2014 l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement de la collectivité n'appelle pas d'inquiétude, puisqu'elle a réussi malgré un placement de son épargne, à maintenir ces équilibres financiers.

En avant dernier point, en recette, le produit global se maintient malgré la perte de 500 000 € par an de dotations de l'état dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics. Et enfin, l'évolution des dépenses de fonctionnement est modérée depuis 2014. La commune a fourni un effort de maîtrise sur les charges de gestion en particulier sur les charges générales, notamment sur les charges de personnel.

Après cette analyse il ressort quand même deux rappels au droit conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14. Ce sont des rappels au droit auxquels nous avons dû apporter des réponses.

- Le 1^{er} rappel au droit concerne les **rattachements de charges et produits de l'exercice** : à cette remarque nous avons répondu qu'entre 2015 et 2019, ces rattachements ont varié de 32 000 à 55 000 € hormis pour 2016 avec 244 000 €. Des instructions ont d'ores et déjà été données au service financier afin de suivre scrupuleusement cette obligation. Notre prestataire informatique doit remédier aux dysfonctionnements constatés sur le logiciel budgétaire et comptable et en effet les montants de rattachement de charges devront être inscrits manuellement dans la

colonne spécifique, ceci n'y figurait pas malgré le type de mandat sous la forme mandat de rattachement. Ce problème sera résolu pour l'avenir et dès la présentation du compte administratif pour l'exercice 2020.

- Le 2ème rappel au droit, toujours conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, ne constatait que des restes à réaliser qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées. Nous avons répondu que, dès cette année, la programmation des investissements évoluera par la mise en place d'autorisations de programmes et de crédit de paiement. Cela permettra de présenter une vision beaucoup plus globale des dépenses et des recettes sur tout le cycle, notamment sur les projets d'investissement avec une prévision des crédits à réaliser sur un seul exercice. Il faut savoir aussi que la prospective financière réactualisée en novembre 2020 avec le Cabinet Ressources Consultant, qui servira de base au rapport d'orientation budgétaire, prend déjà en compte les conséquences financières prévisibles à court et moyen terme de la crise sanitaire. (Page 10)

En ce qui concerne les réglementations, elles sont au nombre de 3 :

- Etablir un Plan Pluriannuel d'Investissement, le faire adopter par le conseil municipal, suivre l'exécution et l'actualiser régulièrement. Pour information, le Plan Pluriannuel d'Investissement sera présenté dès ce soir pour l'exercice 2021 et tiendra compte des projets de la municipalité installée depuis le 5 juillet dernier. Il fera l'objet d'un suivi régulier et d'une actualisation afin d'intégrer notamment les co-financements obtenus. Ce programme sera bien entendu différent de celui de fin 2019 compte tenu des remarques de la Chambre des Comptes sur les capacités d'investissement. La ville pourra cependant prétendre à un PPI dans la fourchette de 14 à 20 millions d'Euros pour la période 2020 à 2026.
- Développer des outils de suivi du patrimoine s'appuyant sur un diagnostic de l'état du bâti. Les chantiers pour la sécurisation et l'accessibilité des bâtiments doivent être poursuivis. L'amélioration nécessaire des performances énergétiques sera l'un des grands chantiers du mandat. La commune va pour cela s'engager dans une création d'un outil spécifique du suivi de son patrimoine afin de pouvoir disposer d'un état précis du patrimoine et d'en optimiser sa maintenance dans un cadre pluriannuel. Le principal enjeu est la transition écologique qui trouve toute sa place, permettant des économies budgétaires et énergétiques.
- S'assurer que chaque compte rendu annuel d'activité de la concession de la ZAC Multisites intègre le calcul du montant de la somme qui est attendue de la part du concessionnaire en application de la clause prévue au premier tiret de l'article 30-1-3 du traité de concession tel qu'il résulte de l'avenant transactionnel de 2017. Le calcul d'investissement tel qu'il pouvait être déterminé au vu de l'avancement de l'opération a d'ores et déjà été intégré au compte rendu d'activité au concédant présenté au conseil municipal du 18 décembre dernier. Pour ce qui est de la ZAC multisites et des remarques relatives au retard des deux années, l'argumentation développée par Territoire 62 a été présentée dans notre réponse que vous trouverez dans le rapport.

Nous partageons aussi l'analyse de la Chambre sur la nécessité pour la commune d'utiliser au mieux les outils juridiques dont elle dispose afin de contrôler l'opération et mieux protéger ses intérêts financiers. Le Maire et les Adjointes concernés y porteront une attention toute particulière.

Aussi, page 2 de ce rapport, vous pourrez constater la création d'un équipement public dans le quartier Marlborough. Cette création avait été motivée par la remise par le concessionnaire à la commune d'un terrain de 6000 m² dans l'emprise de la ZAC. Il apparaît cependant à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2016 que la commune a demandé expressément la remise d'un terrain afin d'y concevoir un équipement à vocation sociale. Les élus en responsabilité à l'époque considéraient indispensable le développement des services publics (jeunesse, petite enfance ...) à destination des habitants de ce quartier. Il ne s'agit donc pas en l'espèce d'un projet d'opportunité. Voilà pour les rappels au droit et les recommandations.

Nous pouvons conclure en disant que ce rapport a permis d'observer une bonne santé financière de la ville ainsi qu'une gestion rigoureuse quand même au cours des années 2014 à 2019. Une gestion rigoureuse qui lui a permis de supporter une perte de presque 900 000 € sur la dotation forfaitaire versée par l'Etat. Malgré cela la perte reste faible, les dépenses sont sous contrôle et les capacités d'auto-financement sont intactes.

Afin d'améliorer la conception des projets, le suivi et leur mise en œuvre, la ville renforcera dès cette année ses capacités d'ingénierie technique et financière. Le programme d'investissement de la Municipalité installée le 5 juillet dernier pourra être mis en œuvre dans des conditions optimales et dans le respect des bons équilibres financiers et budgétaires.

Monsieur DELACOUR, Conseiller Municipal : « Bonsoir à tous. Merci Madame CARON pour cette analyse. Moi, encore une fois, je vais être d'accord avec vous, je partage votre point de vue : vous héritez d'une situation financière qui me paraît saine et solide. Il faut aussi rappeler que cette analyse portait sur la mandature précédente, c'est-à-dire 2014 à 2019, à laquelle nous avons participé nous les vieux, n'est-ce-pas Irénée ? Comme quoi nous n'étions pas si mauvais gestionnaires que ça.

Je voudrais aussi souligner un petit point en page 2, puisque vous évoquiez la synthèse, pour reparler de la fameuse extension de la mairie qui avait été stoppée. On était parti d'un coût de 1, neuf fois plus élevé. Je me réjouis de l'avoir bloquée, puisque j'avais voté contre, ce qui vous a fait économiser plus d'un million d'Euros, soit dit en passant.

Ma question sera double : vous avez parlé du Plan Pluriannuel d'Investissement, je voudrais savoir à quelle échéance nous en aurons l'information.

Madame CARON : « Pour ce soir, vous en aurez l'information sur les années 2021-2022 ».

Monsieur DELACOUR : « Ma deuxième question concerne le fameux patrimoine bâti de la commune, s'agit-il de la même échéance ? car je sais que ce n'est pas simple, c'est compliqué à mettre en œuvre.

Madame CARON : « Effectivement c'est plus compliqué, les projets s'étendent jusqu'à la fin de la mandature mais ce soir vous sera présentée l'échéance 2021-2022.

Monsieur DELACOUR : « Donc il n'y a pas d'échéance pour le patrimoine bâti ? ».

Madame CARON : « Pour l'étude du patrimoine, il faut compter dans les 18 mois ».

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

2°) Débat et rapport d'orientation budgétaire

Madame CARON : « Cette première étape de la procédure budgétaire et comptable doit donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettra d'exercer de manière effective son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les orientations proposées et les hypothèses d'évaluation de la situation financière qui en découle. Enfin, ce débat d'orientation budgétaire doit permettre au citoyen de disposer d'informations suffisantes à l'occasion de ce débat public, ainsi que par le compte rendu qui en sera fait dans un délai légal et par tout moyen.

Vient ensuite le rapport d'orientation budgétaire défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, pour lequel je ne reviendrai pas dessus puisque tout est noté.

En ce qui concerne le contexte économique général, il faut savoir que dans son point sur la conjoncture française du 31 décembre 2020 publié le 14 janvier 2021, la Banque de France estime le recul du Produit Intérieur Brut à moins de 9%, en moyenne annuelle pour 2020.

Plus généralement les économistes considèrent que la crise est atypique par sa violence et ses causes. Les incertitudes qui pèsent sur l'activité économique mondiale sont susceptibles d'enclencher un processus négatif, notamment par le chômage de masse, baisse des investissements des entreprises. Une spirale négative pour la croissance s'engagerait (faiblesse de la demande, baisse des investissements, inflation nulle). La dette publique a par ailleurs progressé en 2020 (plus de 20 points à l'échelle mondiale) du fait des mesures de soutien des activités par les Etats. La charge financière de cette dette ne serait cependant pas augmentée pour les pays les plus riches dans la mesure où les taux d'intérêt restent bas et enfin, il faut savoir que 84 pays se sont tournés vers le F.M.I afin de financer leur dette dans la mesure où leur manque de solvabilité interdisait l'accès aux financements bancaires classiques.

En ce qui concerne le contexte économique pour les Collectivités Territoriales, il faut savoir que celles-ci jouent un rôle fondamental d'amortisseur dans la crise par le soutien qu'elles apportent aux plus fragiles, aux commerces de proximité mais aussi pour leurs investisseurs. La faiblesse du soutien de l'Etat à l'équilibre des budgets locaux fait craindre une diminution de notre épargne nette et de fait, d'une réduction de notre capacité d'investissement.

En parlant de soutien, je vais faire une parenthèse sur l'impact de la crise COVID sur le budget communal. Au 31 décembre 2020, les chiffres sont tombés : les dépenses supplémentaires liées à la COVID s'élèvent à 94 822,28 €. Cela correspond à du gel hydraulique, masques, plexiglass de protection, désinfection des écoles et remboursement des frais de cantine et de garderie. Nous avons eu également une perte de 38 539 € sur les recettes en moins, c'est-à-dire sur les recettes de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure qui s'élève à 136 936 €.

Ensuite en ce qui concerne les dépenses non réalisées du fait du COVID, on est à 63 140 € au titre des heures supplémentaires non réalisées. Pour information, sur 147 200 € de prévus, 84 060 € ont été dépensés.

Enfin, pour le compte Fêtes et Cérémonies, il faut savoir que sur les 110 000 € de prévus seulement 29 160 € ont été dépensés et le solde s'élève donc à 80 839 €. On relève au final un solde négatif de 75 970.26 € exactement.

Je reviens sur le contexte législatif et réglementaire, il faut retenir pour les finances communales, la suppression de la Taxe d'Habitation parce que la Loi Finances pour 2020 avait prévu la suppression totale et définitive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Pour 80% des foyers fiscaux cette taxe est définitivement supprimée pour 2020, après avoir été allégée de 30% en 2018 et 65% en 2019.

Pour 20% des ménages restant l'allègement sera de 30% en 2021 puis 65% en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne payera de Taxe d'Habitation sur sa résidence principale. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale mais il ne faut pas craindre de création ou d'augmentation d'impôt car il y aura une compensation à l'Euro près pour les Collectivités. Il n'y aura pas non plus d'impôt nouveau pour les contribuables car l'Etat assumera la compensation intégrale des Collectivités sur ses ressources propres. Cette compensation a été prévue dès 2020 au budget de l'Etat afin de donner de la visibilité aux collectivités avant les municipales et sera donc effective dès cette année.

La Taxe d'Habitation est compensée en totalité sur le Budget Primitif 2021 par un transfert de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties du Département avec un mécanisme de coefficient correcteur.

Pour le rapport avec l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, vous le trouverez page 15 je ne reviendrai pas dessus. Pour les ressources humaines un tableau vous est présenté page 16 et 17, puis s'ensuit les orientations budgétaires pour 2021.

Comme vu précédemment, le rapport d'observations définitives des exercices 2014 et suivants, établi par la Chambre Régionale des Comptes, fait un constat positif de la santé financière de la ville ainsi qu'une bonne gestion pour la période visée (2014 – 2019). Nous avons souhaité appliquer les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes pour la préparation du Budget 2021.

Pour le financement des opérations d'investissement, nous allons mobiliser les diverses ressources de financement externe comme par exemple les concours classiques d'état, les divers fonds comme les fonds spécifiques en particulier ceux de la Fédération Départementale de l'Energie pour l'éclairage public, les fonds européens ou encore le dispositif "Petites Villes de demain" ».

Monsieur DELPORTE, Adjoint : « Bonjour à tous. Quelques commentaires sur cette démarche de PPI car la commune est rentrée à la fois dans une démarche de projets et de PPI. La cour des comptes nous demande, à juste titre d'ailleurs, de programmer nos investissements sur une durée pluriannuelle, en l'occurrence au moins sur la durée du mandat. C'est ce que nous avons donc fait, nous avons programmé les investissements projets sur toute la durée du mandat. Ce soir on vous présente le programme 2021-2022 étant entendu qu'il se prolonge sur 2023-2024-2025- 2026 ».

Madame CARON : « Je tiens à préciser que le Plan Pluriannuel d'Investissement est quelque chose qui va vivre : tous ensemble nous allons l'alimenter, le modifier, le décider. Ce ne sont que des hypothèses. Il faut savoir qu'il va évoluer. »

Monsieur DELPORTE : « J'ajoute une précision, les montants indiqués sont ceux hors subventions, c'est-à-dire que ce sont les montants d'investissement maximum sur lesquels nous allons solliciter et obtenir une partie de subventions.

- 2021 : 1^{ère} ligne : 350 000 € réserve pour **acquisitions immobilières**. Elle nous donne la possibilité d’avoir une réserve de financements pour acquérir des biens immobiliers qui nous paraissent stratégiques. Il y en a un d’ailleurs qui a trait à notre projet culturel : la friche GELDIS que nous avons acquise cette année et qui entre dans cette ligne de réserve budgétaire. D’autres biens sont en perspective.
- 2021 : 2^{ème} ligne : **Centre Brassens** – réinvestissement en chauffage et climatisation.
- 2022 : **ré-isolation du Centre Brassens** puisqu’on vise un label bâtiment basse consommation (BBC).
- Evidemment les budgets courants de **voirie communale** : réfection de voirie, effacement et enfouissement de réseaux. Ce sont des investissements que nous pratiquons déjà depuis plusieurs années. Ce sont des budgets qui sont programmés à l’année et dont le montant est à peu près constant. En matière d’enfouissement de réseaux, on profite, je le rappelle, de travaux importants de voirie qui sont faits pour enfouir nos réseaux en même temps et ce, en vue de ne pas recommencer 2 ans après une fois que les voiries ont été ravalées.
- **L’éclairage public** : on en a parlé lors d’un précédent conseil municipal, c’est dans le cadre du contrat de performance énergétique, en lien avec l’entreprise CITEOS. On réinvestit dans notre éclairage public. Les montants indiqués sont des montants d’investissement. Il faut savoir, on en a déjà parlé également en commission urbanisme, ce CPE nous coûte sur deux années, mais en réalité sur une période de 15 ans, fait faire à la commune des économies substantielles en matière énergétique puisqu’on remplace le matériel et il est, de ce fait, beaucoup moins consommateur. Ces montants sont présentés en investissement, à terme c’est un gain financier pour la commune.
- **Liaison douce Waroquerie** : il s’agit de la voie verte Le Portel / Bonningues. C’est un projet important, un des projets principaux du mandat. On va aménager cette voie verte entre la route de Desvres (pour faire court) et le quartier d’Ostrohove.

On est en train de travailler sur les plans. On a budgété cet investissement sur plusieurs années évidemment car c’est un projet lourd. Les premiers investissements sont budgétés pour 2021 et pour 2022.
- **Lieu unique de culture** : vous en avez sûrement entendu parler. C’est le deuxième projet important pour la commune. C’est ce qu’on appelle les micros-folies. Ce lieu unique de culture prendra place rue Durieux, à la place de la friche dite « Geldis » que nous avons achetée cette année et que nous avons également budgétée sur plusieurs années. Je ne rentre pas dans le détail de cet équipement, Monsieur PRUVOST le fera tout à l’heure.
- **Le centre technique municipal** : Nous avons le projet de regrouper sur un même site les installations techniques municipales et ce site est l’Inquéterie que nous occupons déjà en partie. Une partie de ce site est actuellement occupée par la CAB qui va prochainement déménager puisqu’elle achève la construction de son propre bâtiment. Nous allons donc récupérer une emprise importante sur notre site de l’Inquéterie.

Le projet consiste en fait à regrouper nos services sur ce même site pour y faire un réel, fonctionnel centre technique municipal, que nous n'avons pas aujourd'hui, car les installations sont dispersées sur plusieurs sites :

- Ateliers techniques, route de Saint Omer
- Les serres, rue Ferry / Nacry
- La voirie, rue au Bois

Nous allons donc regrouper nos installations pour que notre personnel ait des conditions de travail plus agréables et plus fonctionnelles sur ce site de l'Inquéterie. Nous avons budgété sur plusieurs années mais en partie sur 2022.

- Ligne suivante : **Jacques Brel**, cette école est en mauvais état. On a hésité sur le fait de la reconstruire intégralement ou de la moderniser. Après étude, le choix est fait de la réhabiliter, elle en a grandement besoin et c'est un investissement qu'on a conçu comme prioritaire donc prévu pour 2022 à hauteur de 950 000 €.
- Ligne suivante : **les marchés et places**. Vous le savez notre Maire a le souhait, ainsi que son équipe, de redynamiser les marchés de plein air qui sont une composante importante du commerce, appréciés par la population et qui ne sont peut-être pas aujourd'hui mis en valeur à juste titre, donc nous souhaitons mieux les présenter. Ce sera donc :
 - La création d'un marché plein air Place de l'Orme dans le quartier d'Ostrohove
 - Le déplacement de notre marché de centre-ville sur la Place Delury, laquelle nécessite des travaux d'aménagement pour pouvoir accueillir convenablement ce marché. L'aménagement de la place Delury sur lequel nous continuons de travailler, projet important pour l'aménagement du centre-ville de Saint Martin, est prévu en financement sur plusieurs années, notamment 2021 et 2022.
- **L'aménagement paysager des écoles** : Nous en avons beaucoup parlé. Hélène BERNAERT et les services d'ailleurs, travaillent d'arrache pieds sur le sujet, et pas uniquement sur celui-là. Il s'agit de procéder au verdissement et l'embellissement de nos groupes scolaires et en premier lieu sur le groupe Ferry / Nacry. Le projet avance assez vite et nous pourrons donc offrir aux élèves autre chose qu'une surface bitumée. Parents et enseignants ont été associés, l'idée est l'aboutissement d'un joli jardin et d'un bel espace de plein air au groupe Ferry / Nacry.
- **Pôle sportif** : il s'agit de la poursuite des aménagements qui ont été réalisés sur le stade dans le cadre du mandat précédent. Nous poursuivons les investissements sur le pôle sportif avec des vestiaires en 2021 et des aménagements divers en 2022.
- **La cantine / restaurant scolaire Square Nacry** : nous avons un problème de cantine pour nos élèves qui sont obligés, pour les primaires, d'aller manger au Collège Salengro ce qui pose des soucis. Nous avons également le CSE qui a des problèmes pour faire déjeuner ses enfants le midi. Le projet consiste donc à construire une cantine scolaire qui prendra place derrière « la crèche des trois petits pas », sur une partie de l'emplacement actuellement occupé par les serres municipales, qui seront appelées à déménager. Dans la partie droite, de face, on va aménager une cantine scolaire, pour faciliter la vie de nos élèves. Cette dépense est inscrite en partie pour 2022 et se poursuivra sur les années suivantes.

J'espère avoir été clair. Merci pour votre attention ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup Monsieur DELPORTE pour cette présentation exhaustive du PPI, plan 2021-2022. Le rapport et débat d'orientation budgétaire vous a été présenté, y-a-t-il des questions ? »

Monsieur DELACOUR : « Je déplore qu'il n'y ait pas eu de commission finances, on aurait pu déjà débroussailler les questions que je vais vous poser, ce n'était pas prévu, vous n'avez pas eu le temps peut-être ? »

Monsieur le Maire : « La commission finances est prévue obligatoirement avant la présentation du Budget Primitif, pas avant le DOB. »

Monsieur DELACOUR : « Oui mais le Plan Pluriannuel d'Investissement, ça aurait été intéressant aussi d'en parler ».

Monsieur le Maire : Il vous sera présenté lors de cette commission. »

Madame CARON : « Cela représente énormément de travail, je tiens à le préciser. »

Monsieur DELACOUR : « J'espère que nous aurons le document car là ce n'est vraiment pas lisible ».

Madame CARON : « Vous en aviez un avant ? Comment faisiez-vous ? Il n'y en avait pas ! »

Monsieur DELACOUR : « Vous faites les questions et les réponses maintenant ? »

Madame CARON : « Non je réponds à votre question. C'est énormément de travail »

Monsieur DELACOUR « Je ne vous dis pas que cela ne représente pas énormément de travail je vous demande juste si nous pourrions avoir le document, ça se borne à ça ma question. »

Madame CARON : « Vous l'aurez le document puisque nous le présentons ce soir. »

Monsieur le Maire : « Monsieur DELACOUR, vous pouvez comprendre en tant que fervent écologiste qu'il est préférable de vous présenter un document numérisé. Alors, effectivement la technique nous fait défaut aujourd'hui pour que vous ayez une présentation normale mais c'est toujours mieux que des morceaux de papiers qui finissent généralement dans la poubelle. »

Monsieur DELACOUR : « On est d'accord, donc si on peut l'avoir même numérisé ce serait parfait. Rapidement, j'ai quelques petites questions notamment sur le bilan COVID et les dépenses non réalisées (page 9). Au niveau des dépenses non réalisées pour les fêtes et cérémonies, toutes les manifestations non organisées par la commune ont été prises en compte, même les rencontres sportives ? Ça ne me paraît pas beaucoup... »

Monsieur le Maire : « Oui, bien sûr, c'était votre budget Monsieur DELACOUR. »

Monsieur DELACOUR : « Oui c'est possible... A la page 14, ce qui est en rapport avec l'EPCI (la CAB), on a bien les montants en valeur absolue de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et DSCE par contre on n'a pas le montant du Fonds de Péréquation

des Ressources Intercommunales ? On a bien le mode de calcul mais pas le montant alors que nous l'avons pour les deux autres dotations.

Monsieur le Maire : « Vous l'aurez au moment du Budget Primitif »

Monsieur DELACOUR : « Toujours sur cette page, pour la contribution à l'AMIE, il me semble que l'AMIE travaille sur le bassin bouloonnais, j'ignorais qu'en tant que commune nous apportions une contribution à l'AMIE. Ça change ça, donc nous allons avoir une contribution communale ? »

Monsieur le Maire : « Non justement la commune n'a plus cette contribution, c'est la CAB qui la prend en charge puisqu'il s'agit du rapport concernant l'EPCI. »

Monsieur DELACOUR : « Quand on lit le texte on a l'impression que ça va changer et que c'est la commune qui va devoir contribuer »

Monsieur le Maire : « Non ça reste la CAB car c'est dans le paragraphe qui concerne l'EPCI ».

Monsieur DELACOUR : « A la page 19, sur la durée hebdomadaire de travail des employés, est-ce que pour Saint Martin Boulogne, la durée est supérieure à 1607 h ?

Monsieur le Maire : « Non, pas actuellement et nous sommes en phase de réflexion actuellement avec le Comité Technique car l'obligation est faite pour ces 1607 h au 1^{er} janvier 2022. »

Monsieur DELACOUR : « Donc les agents sont en dessous de ce nombre d'heures actuellement ? »

Monsieur le Maire : « Oui comme indiqué sur le document ».

Monsieur DELACOUR : « Pour la page 20 il est fait état de la création d'un contrat de projet de 6 ans. Je ne connais pas c'est nouveau ? C'est peut-être une obligation légale qui n'avait pas été faite auparavant ? Est-ce qu'il s'agit d'un contrat de projet vis-à-vis de la gestion du personnel ? »

Monsieur le Maire : « On a eu plusieurs délibérations sur des contrats de projets de 6 ans. »

Monsieur DELACOUR : « Oui mais je voudrais savoir en quoi ça consiste car c'est dans la ligne gestion du personnel ? »

Monsieur le Maire : « Effectivement, dans la gestion du personnel, nous avons recruté des contrats de projets 6 ans concernant diverses actions municipales. »

Monsieur DELACOUR : « C'est la politique de recrutement sur 6 ans si je comprends bien ».

Monsieur le Maire : Nous avons plusieurs politiques de recrutements. Nous pouvons faire appel au recrutement direct mais on peut aussi faire des contrats de projets. Dans la bonne gestion municipale il est nécessaire de maîtriser nos coûts de fonctionnement en terme de personnel, il est donc nécessaire de s'associer à des personnes compétentes le temps venu.

Si nous n'avons plus la nécessité, il est plus simple pour les deux parties de vivre un contrat de projet de 6 ans et dont nous pouvons nous séparer légalement sans problème. »

Monsieur DECALOUR : « Je vous rejoins. Néanmoins ce que je trouve difficile dans l'exercice c'est de prévoir sur 6 ans le recrutement. »

Monsieur le Maire : « En fait c'est 6 fois 1 an reconductible tacitement »

Monsieur DELACOUR : « C'est-à-dire qu'on fait évoluer le projet d'année sur année »

Monsieur le Maire : « Non, c'est reconductible tacitement. »

Monsieur DELACOUR : « Ce n'est pas clair comme notion. Enfin, sur la page 22, il y a une belle courbe du désendettement. Je voudrais savoir si l'évolution de la dette tient compte des futurs projets que vous envisagez pour la commune, ou alors c'est une projection ? Car je vois qu'elle va jusqu'en 2033. Est-ce que le PPI a été pris en compte dans cette évolution ? »

Madame CARON : « Non. Il s'agit de la dette actuelle sans les projets à venir ».

Monsieur le Maire : « Vous auriez pu également parler de l'école Brel pour laquelle, suite à votre bonne gestion de 2014 à 2019, vous aviez omis de faire des travaux, mais ce n'est pas grave. »

Le rapport budgétaire est approuvé à la majorité. (7 abstentions ; 1 contre)

3°) Mise en place du RIFSEEP / Modification de la délibération 2017-6-14 du 18 décembre 2017.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une modification du régime indemnitaire qui se met en place, tout vous est expliqué. Il s'agit donc de la modification de ce régime concernant les indemnités que nous accordons aux agents. Il vous est donc demandé de voter cette modification du régime.

Madame LEBON : « Avant de voter, nous voudrions savoir si cela a été fait en concertation avec le personnel ? ».

Monsieur le Maire : « Oui tout à fait c'est issu d'une réunion avec le Comité Technique »

Madame LEBON : « D'accord et tout le personnel était d'accord ? »

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur DELACOUR : « J'ai juste une petite question technique : dans le groupe je vois qu'il est repris des qualifications et des catégories d'emploi et à un moment on arrive à un niveau de diplôme (licence, master I master II). Ça veut donc dire que quelqu'un qui aurait par exemple un Master I pour un même emploi que quelqu'un qui ne l'a pas, serait mieux payé ? Autant les métiers sont différents et il y a un régime indemnitaire propre mais on fait abstraction du niveau de diplôme ? »

Monsieur le Maire : « On est dans les catégories B et C donc il y a des grilles indiciaires et le RIFSEEP sera aussi calculé en fonction du niveau d'études. »

Monsieur DELACOUR : « D'accord c'est-à-dire que quelqu'un qui serait plus diplômé qu'un autre pour un même emploi, serait mieux rémunéré ? »

Monsieur le Maire : « C'était déjà comme cela en 2017, Monsieur DELACOUR ».

Monsieur DELACOUR : « Je veux bien le croire, je ne connaissais pas le système ».

Monsieur le Maire : « C'était déjà comme ça par le passé : effectivement le niveau d'études justifie aussi une indemnité supérieure, c'est logique. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP et la modification de la délibération du 18 décembre 2017.

4°) Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « La Sous-Préfecture nous a demandé de nous mettre en adéquation avec les jurisprudences, donc vous verrez surlignés en jaune pages 5, 11,12,13 et 15 des éléments de précisions concernant le règlement intérieur en relation avec la jurisprudence ».

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est approuvé à la majorité (8 contre).

5°) Convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain » entre les Collectivités et l'Etat.

Monsieur le Maire : « Vous savez que dans le plan de relance prévu par l'Etat, un programme « Petites villes de demain » concernant les communes de moins de 20 000 habitants, afin de redynamiser les centres bourgs a été mis en place. Il concerne 1500 villes en France. Nous avons, à l'époque, candidaté et avons eu la grande joie d'apprendre que la commune a été retenue pour ce programme conjointement avec la ville du Portel et la ville de Wimille. Nous allons donc pouvoir ensemble, développer et améliorer le centre bourg, sur plusieurs éléments divers : commerce, culture, transition écologique...

Le premier projet est celui qui nous tient le plus à cœur actuellement concernant ce développement : c'est le lieu culturel unique que nous souhaitons appeler « L'atelier » et pour cela je vais laisser la parole à Guillaume PRUVOST, Premier Adjoint à la culture. »

Monsieur PRUVOST, 1^{er} Adjoint : « Merci Monsieur le Maire. Ce projet était prévu dans le programme municipal. Nous avons fait un tour le 3 février dernier des différents projets de la commune en présence de Madame la Sous-Préfète qui s'est montrée enthousiaste à l'idée de la construction de ce lieu culturel unique. Il sera un lieu polyvalent puisqu'il mêlera culture numérique et innovation. Ce lieu sera divisé en 3 espaces spécifiques :

- ✓ Le premier : **une médiathèque / ludothèque / vidéothèque** pour permettre d'accueillir les lycéens, collégiens, écoliers. C'est un lieu où l'on trouvera du livre, du numérique et également des espaces de travail ;
- ✓ L'autre lieu capital sera un **musée numérique type « micro folies »**. Il s'agit d'un musée numérique agréé et sponsorisé par le centre de la Villette qui gérera le déploiement au niveau national des musées micro folies ; L'avantage d'avoir un musée comme cela à Saint Martin c'est de pouvoir donner accès à la culture à des jeunes ou moins jeunes Saint Martinois qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à Paris pour voir les grands musées parisiens car les projets numériques sont les projections des grandes œuvres de grands musées nationaux.
Il faut savoir que le catalogue est large et nous avons une totale liberté de choix sur ce que nous voulons projeter.

- ✓ Le troisième espace structurel est celui du **fablab** qui regroupera divers outils : découpe laser, imprimantes 3D ou d'autres types d'outils pour permettre à chacun de venir faire parler son talent, que ce soit un créateur d'entreprise, retraité, jeune. N'importe qui pourra venir utiliser ces outils y compris les enseignants qui pourront venir faire découvrir les technologies à leurs classes.

Ces trois structures seront unies entre elles par un espace polyvalent qui nous permettra d'accueillir une quarantaine de personnes, de faire des expositions et aussi de poursuivre les expositions faites dans le cadre du musée numérique ou des lectures publiques dans la médiathèque.

Enfin un dernier espace réservé aux adolescents sera construit. Il permettra aux ados du collège et des lycées d'avoir un vrai lieu pour se réunir, pour se divertir, pour travailler ou pour se restaurer le midi en dehors de la cantine du lycée ou collège.

Pour ce dispositif, nous avons présenté ce projet au dispositif « Petites villes de demain » qui a d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle nous avons été reçus. Ce projet fera également l'objet d'une demande de financement pour un contrat de plan Etat / Région. Nous sommes actuellement en contact très avancé avec la Région et la Sous-Préfecture pour avoir un contrat de plan Etat / Région. Il sera également éligible à des fonds FEDER (Européens) puisque le projet rentre pleinement dans les lignes directrices (qui sont à la fois de la Région, de l'Etat et de l'Union Européenne) de l'innovation, de la transition numérique et sur la réhabilitation des quartiers et des friches. En effet, je le rappelle ce lieu culturel sera situé sur l'emplacement de l'usine Geldis, que nous allons déplacer les services municipaux situés derrière, ce qui fait que nous avons une friche en zone urbaine que nous souhaitons requalifier. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup Monsieur PRUVOST pour cette présentation. En complément du lieu culturel « L'atelier » que nous voulons porter, il y a aura aussi le chemin du Portel Bonningues. L'appellation est pour l'instant celle-ci et une autre appellation est ouverte à propositions si des idées se font sentir ».

Monsieur DELACOUR : « C'est donc l'ensemble des projets qui seront financés, il y en a plusieurs ? Quel est le pourcentage de participation de l'Etat ? »

Monsieur le Maire : « Effectivement l'ensemble des projets portés par la commune seront financés dans le cadre du programme « Petites villes de demain. L'Etat a mis une enveloppe de 3 milliards d'Euros sur la table pour les 1500 villes. Ce sera réparti en fonction des projets et les financements peuvent monter jusqu'à 80%. »

Monsieur DELACOUR : « Oui je comprends que c'est le maximum, par expérience si on avait 50% ce serait déjà pas mal. Vous parlez également d'un co-financement du poste de chef de projet, est-ce que ça veut dire que Saint Martin serait leader ? Vous avez parlé des trois communes : en général quand il y a un projet commun à plusieurs communes, une des communes est leader. »

Monsieur le Maire : « Dans le cadre du plan proposé par l'Etat, le Chef de Projet est porté par l'EPCI qui regroupe les communes. Administrativement la CAB portera cette personne et elle sera co-portée par l'ensemble des trois communes. L'Etat prend 80% en charge du salaire de cette personne, les 20% restant sont à la charge des trois communes. »

Monsieur DELACOUR : « Donc le Chef de Projet sera bien à Saint Martin ? Les projets devront être communs aux trois communes ? »

Monsieur le Maire : « Il sera à Saint Martin, comme à Wimille et au Portel. Il y aura un seul chef de projet qui interviendra sur les trois communes. Chaque commune portant ses projets spécifiques ».

Monsieur PRUVOST : « Chaque commune a postulé seule. C'est l'Etat qui a décidé de regrouper les communes et nous regrouper en trinôme. »

Monsieur ALTAZIN, Conseiller Municipal : « Tout d'abord je tiens à exprimer ma satisfaction d'entendre ces projets, que nous avons aussi, en son temps, au moment de la campagne électorale, avancé comme des projets structurants pour Saint Martin. Tant mieux qu'ils existent encore et qu'ils existeront demain dans la petite ville de demain que nous sommes. Bonne idée également d'avoir voulu entrer dans cette démarche et surtout bravo d'y avoir réussi ! Ce n'est peut-être pas encore le moment d'en parler mais les choix qui sont faits sur les lieux n'ont fait l'objet pour l'instant que d'une annonce dans la presse, ici dans cette assemblée (je n'étais pas présent le 18 décembre) je ne crois pas que cela ait été évoqué : quelle sera la surface de ce lieu ? Pourquoi l'avoir mis à cet endroit-là particulièrement ? car ce n'est pas l'endroit le plus visible de Saint Martin et enfin quel délai de construction est prévu pour que ces beaux outils soient à la disposition des Saints Martinois ? »

Monsieur PRUVOST : « Pour le lieu culturel, la surface de l'usine Geldis est d'un peu moins de 1300 m² donc nous serons à peu près autour de 1000 m² pour ce lieu culturel unique. Concernant l'emplacement, mais je pense que Monsieur le Maire me rejoindra là-dessus, la volonté est de mettre ce lieu à proximité des lycées, des collèges et des écoles : à proximité de Giroux Sannier, du collège Salengro, des différentes écoles du Centre. Il est un peu plus éloigné du quartier prioritaire de la ville mais nous y avons pensé et organiserons des navettes avec le CSE.

L'idée était aussi de redynamiser le quartier du centre, notamment ce quartier-là qui est très passant, avec la route de Saint Omer, et donc de mettre un lieu où les gens pourront s'arrêter pour avoir accès à la culture et à l'innovation nous donne cette idée qu'on pourra redynamiser le quartier. »

Monsieur ALTAZIN : « Qu'en est-il du stationnement ? »

Monsieur le Maire : « Pour la durée des projets et la superficie, le Chef de Projet qui sera choisi, nous déterminera les meilleurs choix à faire. Nous vous les exposerons en conseil municipal. Pour le choix du lieu, autre chose aussi, vous savez que nous avons beaucoup parlé du chemin du Portel / Bonningues qui nous intéresse. Lorsqu'on descend jusqu'en bas de ce chemin on arrive au quartier de Maréchal Leclerc dans lequel il y a la salle Brassens. Si vous remontez, vous arrivez très vite devant ce futur lieu de culture. Les deux quartiers seront donc reliés de chaque côté par un lieu de culture qui sera aussi un symbole de rapprochement entre le quartier d'Ostrohove et le quartier de saint Martin centre que nous appelons de nos vœux.

La convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain » est approuvée à la majorité (7 abstentions).

6°) Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire / Modification des articles 3 et 21 de la délibération 2020-4-7 du 18/12/202.

Monsieur le Maire : « Il s'avère que dans la délibération précédente, deux erreurs se sont glissées dans les articles 3 et 21. Sachant que ces erreurs ont été corrigées, il vous est demandé de revoter cette délibération. »

Les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire sont approuvées à l'unanimité.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire tient à remercier particulièrement les équipes techniques qui, comme à chaque fois, ont délivré une très belle salle de conseil municipal.

Ainsi que les équipes de communication pour la retransmission facebook et souhaite à ceux qui vont pouvoir profiter de quelques jours de repos de bien se reposer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 10.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Jules", written in a cursive style.

**Le Maire,
Raphaël JULES**

Visa du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.